

**COOPERATION
CHAMBERY-OUAHIGOUYA
FRANCE – BURKINA-FASO**

**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT
D'UN OPERATEUR CHARGE DU SUIVI DU
PROGRAMME DE COOPERATION CHAMBERY
OUAHIGOUYA 2006-2008**



Coopération Chambéry Ouahigouya
Hôtel de Ville
BP 1105
73011 Chambéry cedex
Tel. 04 79 60 23 05
Fax. 04 79 60 22 64

chambery.ouahigouya@mairie-chambery.fr
www.chambery-ouahigouya.com

PREAMBULE :	3
Les précédentes évaluations.....	4
Les différentes étapes du choix de confier le suivi à un opérateur	5
LE PROGRAMME PREVISIONNEL 2006-2008	8
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME 2006-2008	9
Maîtrise d'ouvrage.....	9
Maîtrise d'œuvre et suivi du projet.....	9
Composition et fonctionnement provisoire du CPC et CPO :	10
La contractualisation des relations.....	11
MAITRISE D'ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET	12
PRINCIPES D'ACTION DE L'OPERATEUR :	13
MISSIONS DE L'OPERATEUR	14
DUREE PREVISIONNELLE DE LA MISSION :	16
PROFIL DE L'OPERATEUR	16
SELECTION DE L'OPERATEUR ET CONSTITUTION DU DOSSIER	17
ANNEXES :	19

Préambule :

Une coopération décentralisée de territoire à territoire

Depuis 1991, les villes de Chambéry et de Ouahigouya sont engagées dans un programme de coopération décentralisée qui se veut humaniste et fraternel. L'enjeu est de favoriser le dialogue des cultures, d'associer les élus, les services et les citoyens des deux villes à une démarche commune de développement économique et social. Elle est basée sur une véritable démocratie de participation et ce en cohérence avec les valeurs affirmées dans la Charte des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

Cette coopération décentralisée s'inscrit, pour la commune de Chambéry, dans le cadre de la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République Française qui reconnaît aux collectivités locales l'autorisation de mener des actions internationales. Elle permet la conclusion d'un partenariat avec une collectivité locale étrangère, dans les limites de leurs compétences et le respect des engagements internationaux de la France. La coopération Chambéry Ouahigouya prend en compte les orientations de l'Agenda 21 de la Ville de Chambéry.

Elle accompagne le processus de décentralisation mis en œuvre au Burkina Faso et conforte l'organisation de la commune de Ouahigouya. Elle prend particulièrement en compte, pour la commune de Ouahigouya, les orientations de la Loi N° 055-2004 AN du 21/12/2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. Elle s'inscrit également dans la logique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et de l'initiative «Pays Pauvres Très Endettés » (PPTÉ). Elle a pour ambition de participer pleinement à la lutte contre les inégalités et la pauvreté, priorité retenue par les institutions internationales.

Elle doit se dérouler dans le respect des lois et des textes réglementaires en vigueur dans chacun des deux pays.

Les précédentes évaluations

Ce projet original de coopération, porté à la fois par la Ville de Chambéry et l'association support Chambéry-Ouahigouya, a pour objectif d'accompagner le développement local de la Ville de Ouahigouya dans les domaines du développement social urbain, l'appui aux services municipaux, la coopération hospitalière, le développement économique, l'éducation au développement et la promotion culturelle. Ce programme a pour ambition de mobiliser autant au Nord qu'au Sud toutes les énergies souhaitant s'investir dans des actions concertées et durables où les relations humaines sont au cœur des échanges.

A l'occasion du 10ème anniversaire de la coopération en 2001, une évaluation externe et participative au « Nord » avait été mise en place autour des questions d'impact de la coopération sur la population de Chambéry.

A la fin du programme triennal 2002-2004 financé par le Ministère des Affaires Etrangères, la Ville de Chambéry, la Ville de Ouahigouya ainsi que tous leurs partenaires ont souhaité mettre en place une évaluation au « Sud » afin de faire le point sur l'efficience, l'efficacité ainsi que les effets des projets réalisés et en cours de la coopération décentralisée.

La démarche de L'évaluation qui a eu lieu en 2005 a porté sur le programme triennal 2002-2004 mis en œuvre en prenant en compte l'ensemble des activités menées depuis 1991 et plus particulièrement des actions menées dans les domaines de l'appui aux services municipaux, l'appui institutionnel et le développement social urbain. Il a été tenu compte de l'état des lieux des projets de coopération effectué en 1999 ainsi que l'évaluation effectuée sur les impacts de la coopération à Chambéry en 2001 . Le dispositif de coopération a été également évalué à la lumière de l'ensemble des axes thématiques de la coopération décentralisée.

Cette évaluation menée en 2005 à Ouahigouya et à Chambéry par l'ACDIL a identifié de nombreuses sources de satisfaction sur les projets qui lient nos deux territoires, mais aussi quelques points d'amélioration. Ses conclusions nous ont donc amenés logiquement, en cette année 2006, à réfléchir aux évolutions possibles pour maximiser l'impact de nos activités et surtout pour mettre en œuvre un plan d'action pour le programme de coopération 2006-2008.

Les différentes étapes du choix de confier le suivi à un opérateur

Le comité de pilotage de la coopération Chambéry Ouahigouya à Chambéry a validé les points suivants concernant la suite de l'évaluation 2005 :

- Validation des recommandations suivantes de l'évaluation :

- Mise en place un comité de concertation et de coordination à Ouahigouya
- Mobilisation d'une structure tiers (opérateur) pour assurer la maîtrise d'œuvre de la coopération à Ouahigouya
- Il est décidé que les options concernant le type d'opérateur soit discuté avec les partenaires à Ouahigouya.

- Le comité de pilotage valide également les quatre axes des recommandations « Nord » qui pourront faire l'objet des priorités au niveau du programme 2006-2008 à Chambéry.

Le comité de pilotage insiste également sur le fait mettre de place une « politique » d'éducation au développement au sein de la coopération. Ce programme d'éducation au développement pourrait être mise en œuvre sur 3 ans à l'instar du programme « Sud ». Il est également souligné l'effort à faire pour mobiliser plus largement les services municipaux ainsi que le conseil municipal.

Concernant la «réception » des conclusions et recommandations de l'évaluation à Ouahigouya : le rapport provisoire de l'évaluation a été restitué à Ouahigouya et les conclusions et recommandations de l'évaluation ont été bien acceptées par les acteurs locaux.

Un travail sur les recommandations « Nord » de l'évaluation.

A la suite du comité de pilotage de la coopération à Chambéry (réuni le 16 janvier), le Conseil d'Administration s'est réuni le 2 Février afin de mettre en place un planning d'action pour mettre en place les recommandations « nord » de l'évaluation :

- 2 Février : Animation participative au sein du CA pour identifier les pratiques d'éducation au développement au sein de la coopération. Cette réflexion a permis de réfléchir sur la place, le sens, le « pourquoi » des actions portés « Au Nord » par la coopération. Elle a permis de mieux comprendre le concept « d'éducation au développement » et de le mettre en lien avec les objectifs de coopération.

Ce travail d'animation participative se poursuivra au sein du Conseil d'administration sur d'autres sujets liés à la coopération Chambéry ouahigouya (pourquoi coopère-t-on ? Comment vivre un partenariat, la différence culturelle...etc).

- **Du 20 au 24 mars** : Evaluation dans le cadre d'un stage des étudiants du CIEDEL sur les pratiques et les stratégies d'éducation au développement de la coopération Chambéry Ouahigouya à travers l'exemple du festival LAFI BALA 2005. Les recommandations de cette évaluation porteront sur les missions sur lesquelles la coopération pourrait se positionner en matière d'EAD.

- **24 Mars** : Restitution de l'évaluation « Education au Développement »

Le montage d'un dossier de co-financement prévisionnel

Au vu des dernières réformes des co-financements de la coopération décentralisée pour le Burkina Faso, il s'est avéré nécessaire de déposer un dossier au Ministère des Affaires Etrangères avant le 15 Février dernier alors même que les prochaines élections municipales à Ouahigouya ont eu lieu le 23 Avril prochain. Ce dossier s'est construit sur les bases des conclusions et des recommandations de l'évaluation. Il présente les grandes lignes d'interventions pour les trois prochaines années. Les activités inhérentes et le dispositif de coopération afférent à ce programmeront définis lors de l'appui post-évaluation.

Le projet provisoire 2006-2008 est modulé en trois programmes spécifiques et complémentaires les uns des autres. Le programme de coopération hospitalière mené par les hôpitaux de Chambéry et de Ouahigouya est également intégré dans le cadre de la coopération décentralisée mais ne fera pas l'objet d'un co-financement sur cette ligne budgétaire du Ministère des Affaires Etrangères. (Le programme de coopération hospitalière est co-financé par le programme de coopération inter - hospitalière du MAE et le programme ESTHER est co-financé par le Ministère de la Santé)

La Post évaluation – Juin 2006

A la suite du rapport final de l'évaluation, la coopération Chambéry Ouahigouya a souhaité appliquer le plus consciencieusement possible les conclusions et les recommandations de l'évaluation.

L'appui au développement des villes moyennes au Burkina Faso est en pleine mutation. Les acteurs et les moyens évoluent, le contexte n'est plus le même que dix années auparavant, la perception de la coopération Chambéry-Ouahigouya des acteurs au Nord comme au Sud évolue. A ce stade de l'histoire de la coopération, au bout de 15 ans d'existence, « les règles du jeu » et le dynamisme du partenariat peuvent s'altérer.

C'est aussi pour cette raison que l'ensemble des partenaires attendait de cette évaluation une réorientation des activités et du dispositif de mise en oeuvre de la coopération pour les trois prochaines années.

Vu que les dernières élections à Ouahigouya ont désigné de nouveaux partenaires municipaux pour cette coopération, il nous paraissait pertinent qu'un travail de concertation soit mené pour assurer la continuité de la coopération. **Pour faire vivre un partenariat le plus équitable possible, faire appel à des experts extérieurs chargés d'animer ces échanges permettra de garantir l'expression de tous pour la**

mise en place des recommandations de l'évaluation et de la définition des actions à mettre en œuvre.

L'objectif de ce travail post-évaluation était de poursuivre, en particulier avec la nouvelle équipe municipale qui a été élue le 23 avril et les partenaires de la société civile, le processus de concertation qui a existé pendant l'évaluation afin de mettre en place entre partenaires le programme 2006-2008 de la coopération décentralisée.

Résultats attendus :

- La mise en place d'une nouvelle structure opérationnelle de gestion du programme de coopération décentralisée à Ouahigouya.
- L'évolution des stratégies d'interventions au Nord comme au Sud
- Un programme triennal de coopération monté en concertation (sur les projets Nord et Sud)

Le programme prévisionnel 2006-2008

Le programme 2006-2008 de la coopération Chambéry Ouahigouya est fondé sur des principes de réciprocité, d'éducation au développement et de mobilisation des citoyens des deux territoires. Il a pour objectif de renforcer la capacité des acteurs locaux à Ouahigouya, afin qu'ils puissent répondre pleinement aux nouveaux enjeux de développement de la commune dans le cadre de la décentralisation mise en œuvre au Burkina Faso. Cette coopération s'inscrit également dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définies par les Nations Unies.

Le projet 2006 – 2008 s'oriente autour des trois programmes suivants :

« Appui Institutionnel et accompagnement de la décentralisation » (APICODE)

Ce programme a pour objectif :

- Le renforcement de la capacité des acteurs de la commune de Ouahigouya,
- Le développement participatif,
- L'amélioration de la gouvernance locale,
- L'appui à la maîtrise d'ouvrage,
- L'organisation d'échanges.

il favorise aussi la formation, l'équipement et sa maintenance, l'aide à la mobilisation des ressources financières ; ceci pour permettre à la commune de faire face à ses obligations dans le cadre la décentralisation.

« Appui à la Société Civile et au Développement économique » (SCADE)

Ce programme a pour objectif de renforcer les capacités de la société civile pour qu'elle soit un acteur du développement du territoire en synergie avec la collectivité locale. Il favorise des projets dans le domaine de la santé (hospitalière, primaire et communautaire), de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, du handicap et de la promotion féminine mobilisant des acteurs à Chambéry comme à Ouahigouya. Ce programme permet également de contribuer au renforcement du tissu économique de la commune de Ouahigouya à travers des projets d'aide à la création d'entreprises, d'aide à la structuration des milieux professionnels et de formation des jeunes entrepreneurs.

« Voir et Agir Autrement »

La promotion de l'éducation au développement comme outil de la coopération décentralisée

La coopération décentralisée inscrite dans le domaine de la solidarité internationale est une coopération spécifique : elle situe son action aussi bien au Nord qu'au Sud.

A travers des actions d'éducation au développement, de formations « à la rencontre de l'autre », de projets de commerce équitable, d'échanges

interculturels, ce programme a pour objectif de contribuer individuellement et collectivement à la construction d'une approche de développement durable. Ce programme est également un moyen de renforcer le lien local et la participation citoyenne à Chambéry et à Ouahigouya.

Mise en œuvre du programme 2006-2008

Maitrise d'ouvrage

La Maitrise d'ouvrage est assurée par les Villes de Chambéry et de Ouahigouya.

Cette coopération décentralisée s'appuie sur les services et établissements publics de chacune des communes.

Elle s'appuie aussi :

Pour les projets au Nord :

Sur l'association Chambéry Ouahigouya qui regroupe en son sein les acteurs intéressés par la coopération : personnes physiques, associations, organismes, ONG, établissements scolaires, centre hospitalier, acteurs économiques ...

Pour les projets au Sud :

Sur le comité de pilotage à Ouahigouya et les associations ou structures concernées (comités de développement des secteurs, ONG, Centre Hospitalier Régional, établissements scolaires, opérateurs économiques) et tout autre acteur susceptible de participer à cette coopération décentralisée.

Au Nord comme au Sud, d'autres partenaires qui souhaiteraient s'associer à cette démarche pourront le faire après accord des communes, de l'association Chambéry Ouahigouya et du Comité de Pilotage à Ouahigouya.

Maitrise d'œuvre et suivi du projet

A Chambéry, ils seront assurés par **l'Association Chambéry Ouahigouya** rendant compte au **Comité de Pilotage de Chambéry (CPC)** présidé par la Ville de Chambéry.

A Ouahigouya, ils seront assurés par un **opérateur indépendant** rendant compte au **Comité de Pilotage de Ouahigouya (CPO)** présidé par la Ville de Ouahigouya.

Composition et fonctionnement provisoire du CPC et CPO :

<p style="text-align: center;">A OUAHIGOUYA Comité de Pilotage</p> <p style="text-align: center;">Composition</p> <ul style="list-style-type: none"> † 5 élus de la Mairie, nommés par le conseil municipal, dont le Maire, qui assurera la présidence. † 3 acteurs des services de la Mairie de Ouahigouya et des services rattachés nommés par le conseil municipal † 1 représentant du Centre Hospitalier de Ouahigouya nommé par la direction du CHR † 6 représentants de la Société Civile de Ouahigouya proposés (dans un premier temps) par la Mairie de Ouahigouya et le comité de Pilotage de Chambéry. un représentant de la Société Civile assurera la vice présidence du comité. <p>Personnes invitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> † Opérateur indépendant de la Coopération Chambéry Ouahigouya † Chef du Service Coopération de la Mairie de Ouahigouya † Toute autre personnes ou structures utile à l'ordre du jour du Comité <p>Préparation de l'ordre du jour : Opérateur indépendant en lien avec le Chef de Service Coopération</p>	<p style="text-align: center;">A CHAMBERY Comité de Pilotage</p> <p style="text-align: center;">Composition</p> <ul style="list-style-type: none"> † 5 représentants de la Mairie, nommés par le conseil municipal, dont l' élu en charge du dossier, qui assurera la présidence. † 5 représentants de l'association Chambéry-Ouahigouya, nommés par le CA, dont le président de l'association, qui assurera la vice-présidence du comité <p>Personnes invitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> † Coordinateur de l'association Chambéry Ouahigouya † Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Chambéry † La responsable du Service des relations Internationales † Toute autre personnes ou structures utile à l'ordre du jour du Comité <p>Préparation de l'ordre du jour : Coordinateur de la coopération Chambéry ouahigouya et Responsable du Service des Relations Internationales</p>
<p style="text-align: center;">Rôle</p> <ul style="list-style-type: none"> 📁 définition des orientations du projet à Chambéry et à Ouahigouya 📁 élaboration du budget annuel et contrôle des opérations financières. 📁 préparation du programme de coopération et évaluation des moyens à allouer aux différents secteurs d'intervention 📁 préparation du rapport d'exécution annuel et du programme présenté aux conseils municipaux 📁 suivi de la communication globale de la coopération 📁 Décide des missions officielles de suivis à Ouahigouya et à Chambéry (périodes, personnel..etc) 	

Fréquence de réunion (au minimum)

- ▣ Janvier / Février : **préparation du conseil municipal, suivi du réalisé n-1 + finalisation du programme n,**
- ▣ Mai/Juin : **définition des orientations n+1**
- ▣ Octobre/Novembre : **préparation et budgétisation des actions n+1**

Logistique

- Réunions à Chambéry à l'hôtel de Ville (mise a disposition salle).
- Réunions à Ouahigouya à l'hôtel de Ville (mise à disposition salle)
- Cofinancement possible pour pause café prise en charge par les maîtres d'ouvrages.
- Pas de per diems prévus de part et d'autre.
- Des dédommagements pour le transport pourront être prévus dans certains cas.

La contractualisation des relations

Elle constitue un principe majeur de la coopération décentralisée entre les deux villes appliqué dès le démarrage de la relation.

Elle repose sur :

- l'établissement de conventions de partenariat Nord/Sud définissant les rôles et engagements de chaque partenaire,
- des conventions techniques opérationnelles régissant les modalités de fonctionnement et d'organisation de toutes les actions engagées dans le cadre de la coopération,
- Une convention financière globale entre les deux villes et les partenaires engagés dans la coopération est établie.

Maîtrise d'œuvre et suivi du projet

Les partenaires opérationnels de la coopération décentralisée ont retenu de confier le suivi de leur programme de coopération décentralisée 2006-2008 à un opérateur Burkinabé, qui sera sélectionné par voie d'appel à candidature au Burkina Faso.

L'Association Chambéry-Ouahigouya sera le responsable du marché et le co-contractant de l'opérateur.

A Ouahigouya :

Le comité de pilotage de Ouahigouya, présidé par la commune de Ouahigouya, assure la co-responsabilité opérationnelle du pilotage de la mission de l'opérateur.

A Chambéry :

L'association Chambéry Ouahigouya assure cette co-responsabilité opérationnelle du pilotage de la mission de l'opérateur et rend compte au Comité de pilotage de Chambéry présidé par la commune de Chambéry.

Principes d'action de l'opérateur :

- Recherche d'articulation entre l'opérateur et l'ensemble des services de la Mairie de Ouahigouya notamment les Services coopération et animation de la commune dont les agents pourraient travailler en complémentarité,
- Recherche d'articulation avec les partenaires techniques et financiers et avec les autres acteurs présents à Ouahigouya,
- L'information et la mobilisation de la population est une priorité dans toutes les opérations afin de permettre à moyen terme, une meilleure participation aux actions de développement local,
- La coordination et la cohérence méthodologique et technique sur l'ensemble des axes du programme, des différents partenaires impliqués tant à Chambéry qu'à Ouahigouya,
- La synergie avec les programmes concertés d'appui à la décentralisation au plan national,
- La prise en compte et le respect du contexte politique, social, économique et culturel de Ouahigouya et de Chambéry,
- Les modalités d'intervention seront respectueuses de la stratégie du développement durable,
- L'incitation à l'émergence de nouveaux acteurs.

Missions de l'opérateur

Coordination et suivi des actions de la coopération Chambéry Ouahigouya

- Coordination générale à Ouahigouya du programme de coopération décentralisée Chambéry Ouahigouya 2006-2008,
- Suivi et appui-conseil sur les trois programmes définis par les partenaires de la coopération à savoir : Le Programme APICODE, SCADE et « Voir et Agir Autrement »,
- Apporter un appui technique, méthodologique aux actions mises en œuvre par des acteurs de la Coopération Décentralisée, dès lors que ces actions ont été effectivement validées dans les programmes d'actions annuels,
- Assurer l'interface, l'intermédiation et l'appui à la concertation entre les acteurs de la coopération Chambéry Ouahigouya en s'appuyant sur le **Comité de Pilotage de Ouahigouya**,
- Aider les maîtres d'ouvrage à élaborer le programme de coopération en proposant les plans d'actions annuels et en détaillant les objectifs et les modalités techniques et financières de mise en œuvre,
- Appuyer la recherche de financements extérieurs pour les structures partenaires de la coopération Chambéry Ouahigouya.

Animation, Information et appui à la formation des acteurs sur le terrain

- Organiser l'information et en assurer la diffusion tant au niveau des acteurs locaux à Ouahigouya qu'au niveau des partenaires à Chambéry,
- Aider à l'identification des besoins en formation des acteurs locaux et les accompagner dans leur programme de formation,
- Contribuer à la logistique d'accueil des missions de Chambéry se rendant à Ouahigouya qui restera assuré par le Service Coopération de la Mairie de Ouahigouya.

Gestion administrative et financière de la coopération Chambéry Ouahigouya

- **Pour les projets associatifs** : Assurer le suivi de la gestion financière des subventions destinées aux associations, en fonction des choix opérés par les partenaires,
- **Pour les projets municipaux** : Appuyer le suivi financier sous la responsabilité des services concernés à la Mairie de Ouahigouya (service financier et service coopération),
- En lien avec le service coopération, produire des rapports trimestriels financiers et techniques sur l'exécution du programme annuel ainsi qu'un

bilan annuel exhaustif des réalisations de l'année, en conformité avec les conventions signées.

- Produire un document final technique et financier au terme du programme 2006-2008.

Concertation et représentation avec d'autres partenaires

- Assurer la complémentarité avec les autres intervenants locaux, nationaux et internationaux, présents au Burkina Faso et particulièrement à Ouahigouya .
- Participer à la demande expresse des maitres d'ouvrages, en lien avec le service de Coopération de la Mairie de Ouahigouya, à toute manifestation ou rencontre utiles à la coopération décentralisée.
- Faciliter et contribuer à la mise en place de partenariats techniques et financiers avec d'autres intervenants nationaux ou internationaux pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de la coopération décentralisée.

Durée prévisionnelle de la mission :

Du 1^{er} Octobre 2006 au 30 Juin 2009

Prolongation possible selon exécution du programme.

Période d'essai : 2 mois

Clause de résiliation :

La convention sera résiliée dès lors qu'il sera constaté le non-respect des engagements réciproques, après mise en demeure par l'une des parties restée sans effet dans un délai de trois (3) mois.

Profil de l'opérateur

L'opérateur devra répondre aux critères suivants :

- Etre une structure indépendante (personne morale), postulant seule ou en consortium avec une autre structure de droit privé et répondant aux critères suivants:
- Etre de droit Burkinabé
- Relever d'un statut de droit privé (association, ONG ou bureau d'étude).
- Présenter une expérience effective dans la mise en œuvre de programmes de développement local et d'aménagement du territoire ; la connaissance et l'expérience en matière de décentralisation et de coopération décentralisée est indispensable.
- Présenter les compétences méthodologiques et techniques nécessaires à une mise en œuvre opérationnelle.
- Présenter, à travers son expérience, toutes les garanties de réelle et saine gestion, administrative et financière de sa structure.
- Etre en capacité de mettre en place une équipe opérationnelle de terrain de qualité, à compter du 1er octobre 2006.

Avoir une expérience antérieure sur le territoire de la commune de Ouahigouya et une bonne connaissance des réalités sociales, économiques, culturelles et politiques de cette zone sera un atout

Profil de l'équipe opérationnelle

Pour mettre en œuvre les programmes d'actions confiés à l'opérateur, celui-ci devra mettre en place une équipe opérationnelle permanente à Ouahigouya. Elle travaillera en étroite partenariat avec les élus et services municipaux de Ouahigouya. Sur le Terrain, à Ouahigouya, elle conserve une autonomie de déploiement fonctionnel vis-à-vis de la Mairie de Ouahigouya.

Il est attendu, dans un premier temps, de cette équipe opérationnelle qu'elle dispose en son sein, à **minima**, des ressources humaines suivantes :

- Un **chef de projet agent de développement** de bon niveau (si possible Bac + 3) et présentant une expérience professionnelle d'au moins trois ans sur des programmes de développement local, maîtrisant le français et le Mooré, l'outil informatique et la gestion financière.

Sélection de l'Opérateur et constitution du dossier

La sélection de l'opérateur est assurée par l'Association Chambéry Ouahigouya après consultation des Comités de pilotage de Chambéry et de Ouahigouya.

Pièces constitutives du dossier

➤ Le dossier technique

Il comprend :

- une présentation de l'opérateur,
- une présentation détaillée de la démarche méthodologique préconisée pour le présent appel,
- une présentation détaillée des ressources humaines mobilisées, tant en terme de suivi par la structure que de constitution de l'équipe opérationnelle spécifiquement détachée sur le programme,
- un planning prévisionnel d'activité sur la période octobre 2006 / décembre 2006.

➤ La proposition financière

Elle comprend :

- un budget détaillé sur la durée du contrat faisant ressortir les frais de fonctionnement de l'équipe de terrain et les frais de structure du candidat opérateur et une proposition d'échéancier de versement. Les frais de structure du candidat opérateur ne pourront pas dépasser 10 % du budget global . Il est recommandé de prendre en compte les valorisations (A Chambéry comme à Ouahigouya) .
- les rapports moral et financiers, éventuellement les audits et contrôles financiers du candidat opérateur.

➤ Autres pièces

- Statuts
- PV des réunions statutaires
- Organigrammes
- Tout autre élément que l'opérateur souhaite porter à la connaissance du cocontractant.

Il est demandé que l'offre soit déposée par courrier :

en 1 exemplaire complet sous pli fermé en courrier recommandé avant le 31 Aout (le cachet de la poste au Burkina Faso faisant foi) à Coopération Chambéry Ouahigouya, Hôtel de Ville, BP 1105, 73011 Chambéry, France

Il est conseillé de faire parvenir l'offre par courrier électronique à l'association Chambéry-Ouahigouya (chambery.ouahigouya@mairie-chambery.fr).

Une copie de l'offre sera adressée également au service Coopération de la Mairie de Ouahigouya, Mairie de Ouahigouya, BP 48, Ouahigouya, Burkina Faso

Calendrier

- 11 Juillet : Diffusion de l'offre
- 31 juillet 2006 : Date limite de retrait des termes de référence
- 31 août 2006 : Date limite des dépôts des candidatures
- octobre 2006 : Attribution du marché, Finalisation des contrats et Démarrage sur Site

ANNEXES :

- ★ Budget prévisionnel pour 2006-2008 (provisoire – en attente de réponse du Ministère des Affaires Etrangères)
- ★ Protocole de Coopération Chambéry Ouahigouya 2006-2008 (version provisoire en attente de délibération)
- ★ Evaluation de la coopération décentralisée Chambéry Ouahigouya, ACDIL, 2005
- ★ Compte rendu de l'appui post évaluation de la coopération Chambéry Ouahigouya - Juin 2006 (le rapport final sera adressé aux candidats courant août)
- ★ Compte rendu d'activité de la coopération Chambéry Ouahigouya 2004